



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## hépatite C

Question écrite n° 21464

### Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les nombreuses difficultés que rencontrent les malades porteurs du virus de l'hépatite C. En matière de soins, l'hépatite C est un véritable problème de santé publique. À ce jour, en effet, on dénote 5 000 contaminations nouvelles par an et 2 000 décès, 30 % des malades sont traités et/ou suivis par les services d'hépatologie. Or les experts estiment qu'en 2015/2020, la France risque de connaître un pic important de cancers du foie avec toutes les conséquences qui en découlent. Aujourd'hui, un grand nombre de malades vont consulter quand il est trop tard. L'hépatite C est la deuxième cause de transplantation hépatique en France et la première en Europe. Il paraît donc urgent de développer un plan draconien en matière de prise en charge médico-sociale incluant l'ensemble des acteurs médicaux, sociaux, associatifs pour permettre à chaque malade de pouvoir se soigner le plus tôt possible et ainsi vivre le plus normalement possible. Aussi elle lui demande de lui préciser les mesures qu'il entend mettre en place en la matière, si le plan de lutte 2002/2005 contre les hépatites C et B sera renforcé et ce qui est envisagé à long terme.

### Texte de la réponse

De nombreuses actions du programme national hépatites virales C et B (2002-2005), qui fait suite au plan de lutte contre l'hépatite C (1999-2002), sont déjà réalisées ou en cours de réalisation. Des campagnes d'information répétées ont permis une nette progression du dépistage, étape préalable à toute prise en charge. La prise en charge est plus précoce mais reste encore essentiellement hospitalière alors qu'une proportion importante de malades pourrait être suivie en ville. Aussi, afin de faciliter la prise en charge en ville et l'accès au traitement, les mesures nécessaires ont été prises : remboursement des examens faits en ville ; dispensation des médicaments anti-viraux à la fois par les officines de ville et par les pharmacies des établissements de santé (décembre 2002) ; diffusion de recommandations thérapeutiques actualisées (conférence de consensus sous l'égide de l'ANAES, février 2002) ; enfin, extension de la primo-prescription du traitement, exclusivement hospitalière jusqu'en 2002, aux spécialistes du secteur libéral (début 2003). En outre, afin d'inciter les personnes dépistées à un suivi médical, un dépliant d'accompagnement à l'annonce de la séropositivité a été réalisé par les services du ministère de la santé et de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), en lien avec les professionnels de santé et les associations de patients (2004). Il est diffusé largement par l'INPES, de même que des livrets d'information sur l'hépatite C. Pour ces derniers, une édition actualisée est prévue fin 2004. À plus long terme, plusieurs éléments vont permettre de renforcer ou réorienter les stratégies de lutte contre les hépatites virales chroniques. Ainsi, une enquête de prévalence nationale, conduite par l'Institut de veille sanitaire et dont les résultats sont attendus début 2005, va permettre de connaître, non seulement la prévalence de l'hépatite C en France et de la comparer à celle de 1994, mais également la proportion de personnes connaissant leur séropositivité ainsi que la proportion de personnes prises en charge parmi les personnes atteintes. Par ailleurs, un comité stratégique du programme national hépatites virales C et B a été créé. Il a pour mission principale de faire des propositions concernant le renforcement des actions prévues dans le programme et d'assurer le suivi des actions entreprises et l'évaluation du programme. Mis en place le

5 mars 2004, il s'appuie sur quatre groupes de travail pour répondre aux axes prioritaires définis notamment par les objectifs contenus dans le rapport annexé à la loi du 9 août 2004 relative à l'orientation de la politique de santé publique (dont deux concernent les hépatites virales chroniques). Les propositions du comité sont attendues en 2005 afin d'optimiser la prise en charge en ville et l'articulation entre les différents acteurs impliqués dans le suivi du malade. Ces propositions vont comporter des actions spécifiques concernant les usagers de drogues injecteurs, population la plus touchée par l'hépatite C (environ 100 000 personnes dont 43 à 73 % de personnes séropositives) et dans laquelle surviennent la majorité des nouvelles contaminations (entre 2 700 et 4 400 par an).

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21464

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 juillet 2003, page 5344

**Réponse publiée le :** 23 novembre 2004, page 9275